

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

OBJET : LA POSTE : rampe d'accessibilité (programmation des travaux et demande de subventions)

N° 1111

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Vu la loi du 11/02/2005 relatif à l'obligation de mise en accessibilité en 2015 des bâtiments recevant du public.

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager une rampe d'accessibilité à la Poste de Pargny-sur-Saulx.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de programmer les travaux relatifs à la mise en place d'une rampe d'accessibilité à la Poste de Pargny-sur-Saulx.

SOLLICITE :

1. Le cabinet ingenierie BEN MARCE sis 14, rue du Capitaine Mordant à Pargny-sur-Saulx comme Maître d'œuvre.

2. Les subventions, nécessaires au financement des travaux, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Pays Vitryat, Conseil Général, l'Etat et DETR).

AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.